

## De la contraception / Contraccezione

Voici une annonce du gouvernement français qui concerne toutes les femmes et devrait concerner tous les hommes et fait remonter bien des souvenirs : « **Toutes les contraceptions seront gratuites pour les femmes de moins de 25 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022** ». Depuis 2013 la gratuité de la contraception hormonale était accordée aux jeunes filles de 15 ans à 18 ans, abaissant nettement le recours à l'Interruption Volontaire de Grossesse. Mais le recul de la contraception pour raisons financières chez les femmes de 18 à 25 ans n'est plus acceptable aujourd'hui pour le gouvernement. Même si c'est une bonne nouvelle pour le *Planning familial*, cela ne résout pas le problème de l'égalité face à la contraception, et la gratuité du préservatif permettrait de partager davantage la charge mentale de la contraception.

### Mais qu'en est-il de l'autre côté des Alpes ? Où en est l'Italie dans ce domaine ?

Dans un article du *Quotidien du médecin*, paru le 12 janvier 2018, une pétition en ligne lancée par un groupe de gynécologues italiens réclame **la gratuité de toutes les contraceptions (dont les préservatifs) en Italie** pour augmenter la prévention afin de réduire les grossesses non désirées et le risque de diffusion du virus HIV. Ces praticiens dénoncent l'absence d'information, l'insuffisance d'accès aux moyens de contraception ou de protection – les derniers modèles de pilules ne sont plus pris en charge depuis juillet 2016.

Selon la *Société Italienne de Gynécologie et Obstétrique*, **seulement 16,2 % des femmes prennent la pilule en Italie contre une moyenne européenne de 21,4 % (36,5 % en France, chiffre en baisse depuis 2010)** et 42 % des moins de 25 ans n'utilisent aucun contraceptif durant leurs premiers rapports sexuels.

*DiRE, Agenzia Di Stampa Nazionale*, paru le 18 mars 2019, intitule son article : « **Italia ultima in Europa per uso dei contraccettivi** »

Quant à l'avortement, autorisé en Italie depuis 1978 (Legge 194), selon le quotidien *Le Monde* du 23 mai 2018, son recours reste compliqué car **70 % des gynécologues italiens refusent de le pratiquer** invoquant l'objection de conscience, et jusqu'à **93 %** dans les régions situées au sud de l'Italie.

Un droit massivement exercé lié à la tradition catholique fortement ancrée dans le pays ?

En août 2020, « **Aborto con la pillola : non serve il ricovero** », *cade l'ultimo tabù* annonce la *Repubblica*. Les femmes souhaitant avorter pourront avoir recours à la pilule RU486 en ambulatoire alors que jusqu'ici trois jours d'hospitalisation étaient recommandés. La pilule abortive représente actuellement 20 % des avortements, la méthode chirurgicale étant la plus répandue.

En France, c'est le 26 novembre 1974 que **Simone Veil**, Ministre de la santé depuis six mois, prend la parole pour défendre **la loi légalisant l'IVG** car chaque année 300 000 femmes avortent clandestinement au risque d'être condamnée à six mois de prison et une femme par jour en meurt.



*Simone Veil, Ministre de la santé en 1974*